



## Club de golf coopératif de Lac-Étchemin

### Règles locales de jeu

1. **Position améliorée;** lorsque la balle d'un joueur repose dans une partie de la zone générale coupée à la hauteur de l'allée, le joueur peut prendre un dégagement sans pénalité à pas plus d'une longueur de bâton, UNE FOIS seulement, en plaçant la balle originale ou une autre balle dans cette zone de dégagement et en la jouant de cette position (Règle 16.1).
2. Dans la zone générale, (partout sauf dans une fosse de sable et zone à pénalité), une balle qui est enfouie dans sa propre marque d'impact dans le sol, peut être levée sans pénalité, nettoyée et replacée à un maximum d'une longueur de bâton du lieu d'impact, sans se rapprocher du trou (Règle 16.3).
3. **Balle perdue ou hors limite (option de jeu);** Aux trous 1, 3, 14, 15, 17 et 18, lorsque la balle d'un joueur est perdue ou entre dans la zone « hors limites »(piquet blanc), le joueur aura l'option de laisser tomber une balle dans l'allée(2 longueurs de bâton) vis-à-vis l'endroit présumée ou la balle a été perdue et /ou entrée dans la zone hors limites (2 coups de pénalité).
4. Les débris (feuilles, branches, pierres, etc.) peuvent être enlevés partout sur le terrain( Règle 15).
5. Les chemins ou sentiers à surface artificielle sont des obstructions inamovibles d'où un dégagement sans pénalité (Règle 16).
6. Protection des jeunes arbres identifiés par un ruban orange. Si un tel arbre nuit à la position du joueur ou à l'espace requis pour son élan, la balle peut être levée sans pénalité et laisser tomber à une longueur de bâton sans se rapprocher du trou (règle 16).
7. Sont considérées comme des réparations sur le terrain, celles identifiées par une/des affiche(s).
8. Arrangements floraux et arrêt-balle trou 12 (**zone de jeu interdit**) = si la balle d'un joueur repose à tel endroit ou si tel endroit cause un embarras à la prise de position du joueur ou à l'élan, le joueur doit prendre un dégagement sans pénalité (Règle 16.1f).
9. Les zones à pénalité (Règle 17) sont marquées rouge ou jaune.
10. Les ponts sur les trous 1-8-9-13-14 font parties des zones à pénalité. Au trou 14, lorsqu'il est établi ou pratiquement certain que notre balle est dans la zone à pénalité, un joueur a l'option additionnelle d'utiliser l'endroit désigné ou laisser tomber la balle (borne jaune 80 verges).

**N.B. Portez une attention particulière au jeu lent, pensez aux autres joueurs sur le parcours**

**BON GOLF**